

La Gestion des Risques liés à l'Activité de l'Entreprise

Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) — Cours Magistral

The background of the bottom half of the slide features a dark blue gradient with several overlapping rectangular panels. These panels contain business-related data: 'Cost per conversion' with the value '673.27', 'Quality Score' with the value '9.38', and a small percentage change '-0.1%'. A light blue line graph is also visible, showing a fluctuating trend. The text 'Identifier, Prévenir, Assurer.' is overlaid in white on this background.

Identifier, Prévenir, Assurer.

L'Entreprise face à l'Incertitude : Définition et Enjeux

Opportunité



La prise de risque est inhérente à l'activité pour générer du profit et croître.

Menace



Une mauvaise gestion entraîne des sanctions juridiques, des pertes économiques ou des atteintes à l'image.

L'ESSENTIEL : L'objectif n'est pas d'éliminer tout risque, mais de l'identifier pour l'anticiper et assurer la pérennité de l'entreprise.

Cartographie des Risques : Une Typologie

	Risques Physiques & Environnementaux • Incendies, inondations • Catastrophes naturelles • Accidents industriels		Risques Numériques (Cyber) • Cyberattaques (Ransomware, Phishing) • Vol de données • Piratage des systèmes
	Risques Psychosociaux (RH) • Stress, Mal-être • Burn-out (Épuisement professionnel) • Charge mentale		Risques Économiques & Juridiques • Perte de marché • Changement de législation • Litiges et Non-conformité

Le Cadre Juridique : Responsabilité Civile vs Pénale

RESPONSABILITÉ CIVILE

- **But** : Réparer un dommage (indemniser la victime)



- **Fait Générateur** : Dommage causé à autrui (contractuel ou non)



- **Sanction** : Dommages-intérêts (Compensation financière)



RESPONSABILITÉ PÉNALE

- **But** : Punir un comportement répréhensible (Ordre social)



- **Fait Générateur** : Infraction (Contravention, Délit, Crime)



- **Sanction** : Amende, Emprisonnement, Dissolution



CUMUL POSSIBLE : Un même fait (ex: blessure par négligence) peut engager les deux responsabilités simultanément.

La Responsabilité Pénale de l'Entreprise (Personne Morale)



1994

Évolution majeure : Les personnes morales (entreprises) peuvent être pénalement responsables, au même titre que les personnes physiques.

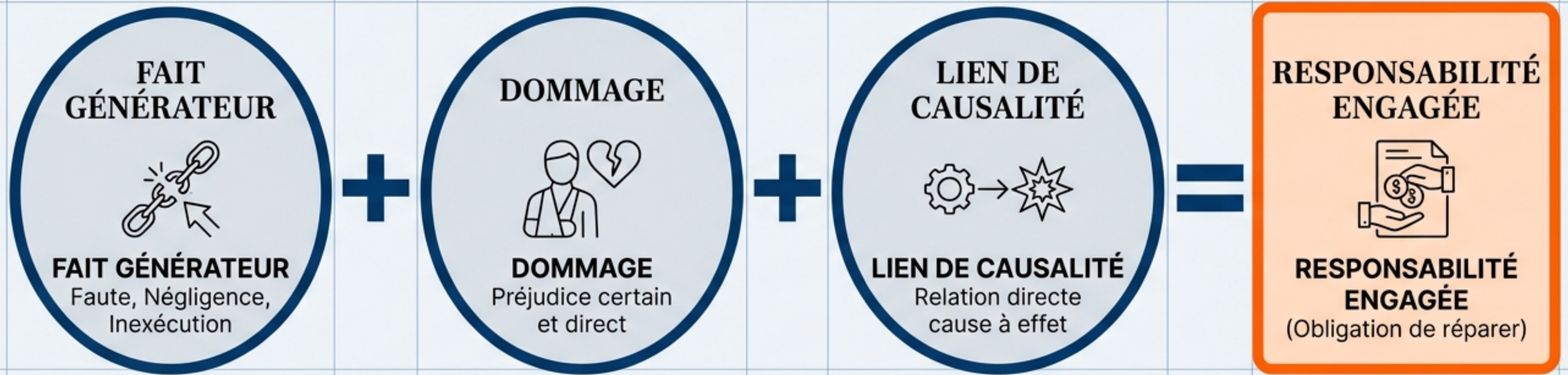
Les 3 Conditions Cumulatives

-  1 Existence d'une infraction définie par la loi.
-  2 Commise par un organe ou représentant (dirigeant).
-  3 Pour le compte de l'entreprise.

Sanctions Spécifiques

-  Amendes (taux x5 par rapport aux personnes physiques)
-  Exclusion des marchés publics 
-  Dissolution de la personne morale

Le Mécanisme de la Responsabilité Civile : Le Triptyque



Ce mécanisme est universel en droit civil français, qu'il s'agisse de responsabilité contractuelle ou extracontractuelle.

Responsabilité Civile Contractuelle : L'Inexécution

Type d'Obligation



OBLIGATION DE RÉSULTAT

- **Definition** : Le débiteur promet un résultat précis (ex: transporter, livrer).
- **Regime** : **Faute PRÉSUMÉE**.
- **Burden** : La victime prouve seulement que le résultat n'est pas atteint.



OBLIGATION DE MOYENS

- **Definition** : Le débiteur promet de faire de son mieux (ex: médecin, avocat).
- **Regime** : **Faute À PROUVER**.
- **Burden** : La victime doit prouver la négligence ou l'imprudence du débiteur.



Attention : L'employeur est tenu d'une **obligation de sécurité de résultat** envers ses salariés.

Responsabilité Civile Extracontractuelle (Délictuelle)

Hors de tout contrat (Code Civil)

FAIT PERSONNEL



Faute volontaire ou imprudence de l'individu.

FAIT DES CHOSES



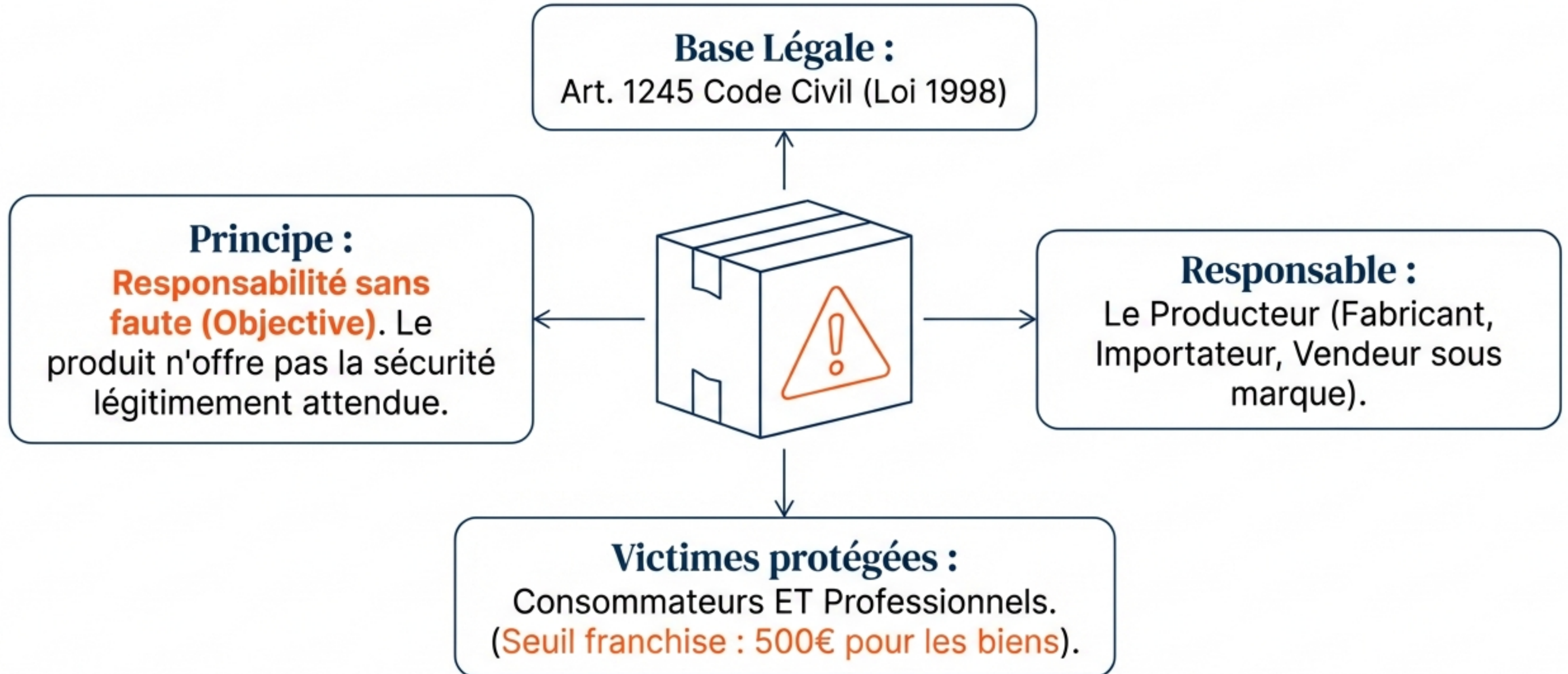
Dommage causé par une chose dont on a la garde (bâtiment, machine).

FAIT D'AUTRUI / COMMETTANT



Responsabilité de l'employeur du fait de ses salariés (préposés).
Condition : Lien de subordination.

Focus : La Responsabilité du Fait des Produits Défectueux



Typologie des Dommages Réparables



CORPOREL

Atteinte à l'intégrité physique, blessure, décès, pretium doloris.



MATÉRIEL

Destruction de biens, perte économique, perte de chance.



MORAL

Atteinte à la réputation, diffamation, souffrance affective.



ÉCOLOGIQUE

Atteinte à l'écosystème (Loi 2016). Préjudice indépendant des pertes humaines.

La Réparation du Préjudice

“Tout le préjudice, mais rien que le préjudice.”



En Nature

Remise en état initial (ex: démolition, réparation). Plus rare.



Par Équivalent

Dommages-Intérêts. Compensation financière évaluée par le juge.

Tendance Actuelle : Favoriser le Règlement Amiable avant le procès.

S'exonérer de la Responsabilité

Comment rompre le lien de causalité ?



FORCE MAJEURE

Événement imprévisible, irrésistible et extérieur (ex : tempête exceptionnelle).



FAIT D'UN TIERS

Intervention d'une autre personne ayant causé le dommage.



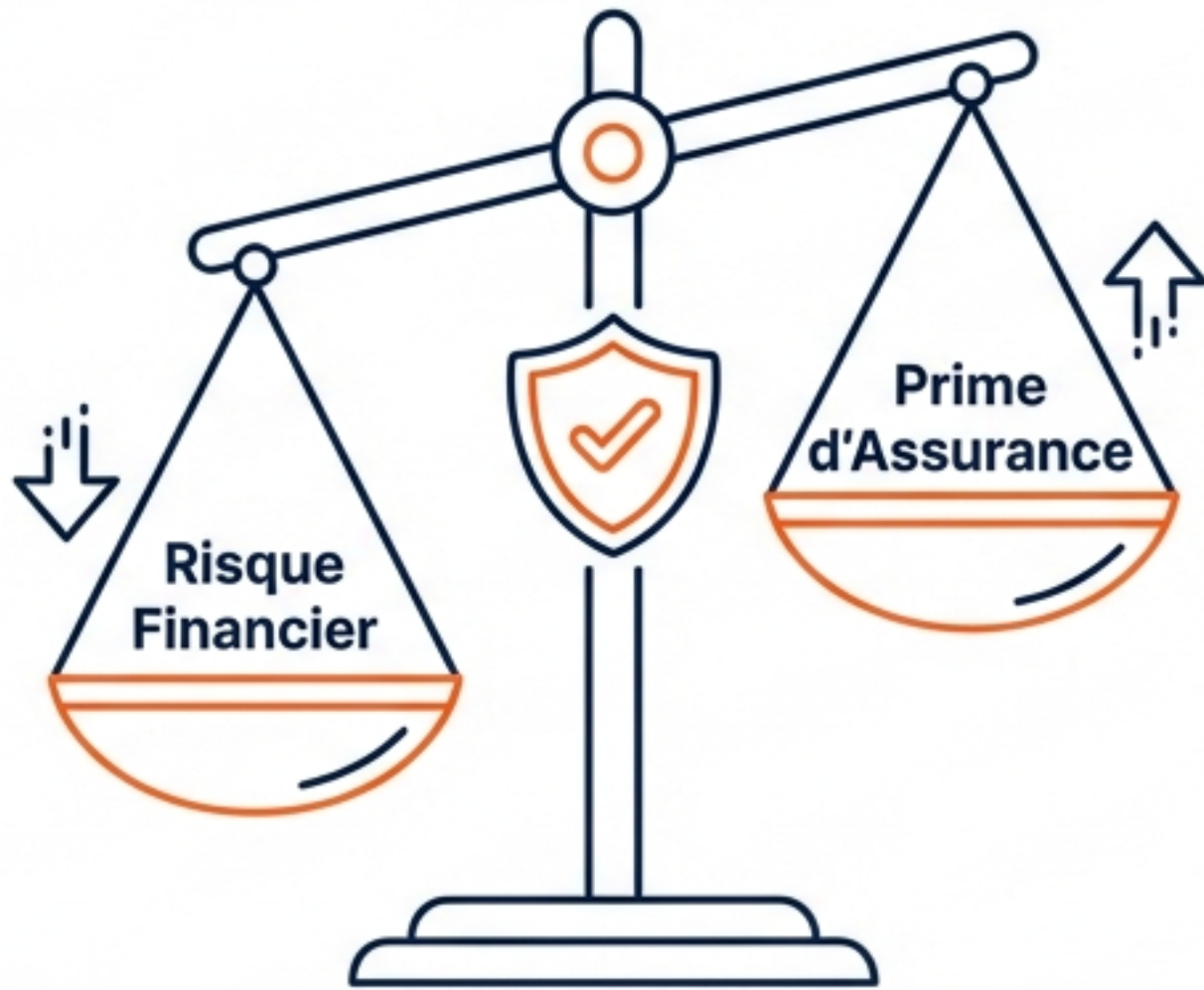
FAUTE DE LA VICTIME

La victime a contribué à son propre dommage par imprudence.

Stratégies de Prévention et de Gestion



Le Transfert du Risque : L'Assurance



1. Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Couvre les dommages causés aux tiers par l'activité.

2. Multirisque Professionnelle

Couvre les dommages subis par l'entreprise (Incendie, vol, dégât des eaux).

3. Perte d'Exploitation

Compensation des charges fixes et bénéfices perdus suite à un sinistre.

Synthèse : Ce qu'il faut retenir

1 IDENTIFIER

Distinguer les risques
(Physiques, Numériques,
Psychosociaux, Juridiques).



2 QUALIFIER

Responsabilité Pénale
(Sanctionner) vs Civile
(Réparer).



3 ANALYSER

Contractuelle (Résultat/Moyens)
ou Délictuelle (Fait personnel,
des choses, d'autrui).



4 GÉRER

Prévention + Clauses
Contractuelles +
Assurance = Sécurité.



“Gérer les risques, c’est sécuriser l’entreprise et protéger son équipe.”